



COMMUNE DE BOUVIERES

## Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

Le 9 octobre 2025 à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

**Présents :** Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET, Pieter LE CLERCQ, Damian PATUREL, Paul-Henri BARBEROUSSE, Romain MAGAND

**Représentés :** Sandra GOVIN par Pieter LE CLERCQ

**Absent :** Jean-Marc GRANCONATO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Romain MAGAND est désigné comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de séance du 10 septembre 2025
- **Camping** : définir les dates de fermeture de l'eau du camping et les tarifs pour la saison d'hiver
- **Noël** : préparation
- **Points des dossiers en cours** : dégâts d'orages, assainissement, réseaux d'eau,...
- Questions diverses et informations

~~~~~

### **1°) Procès- verbal de la séance du 10 septembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2025, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

### **2° ) Camping et aire de camping-cars**

Philippe REYNAUD demande à l'assemblée à quelle date l'eau du camping devra être coupée pour la période de gel hivernal. Après discussion, il a été décidé la fermeture des vannes à la fin des vacances de la Toussaint.

Comme chaque année une révision des tarifs est à faire. Monsieur le maire propose un tarif hivernal à 10€ comme en été, car il y a une augmentation de consommation électrique en période de froid. Les usagers doivent certainement brancher des systèmes de chauffage, ce qui justifierait cette augmentation et donc un tarif plus élevé que ce qu'il était au paravant (7€/nuit).

## **DE2025027 - Tarifs camping et camping-cars**

Vu l'exposé du Maire,

Considérant que la consommation électrique est plus importante en hiver,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**décide de fixer, à compter du 1er janvier 2026, les mêmes tarifs toute l'année, même si l'eau est fermée en période hivernale, soit :**

Tarif unique à la nuitée par camping-car ou caravane : 10 €

Tarif unique à la nuitée par tente : 7 €

Inclus dans le tarif taxes de séjour, électricité, eau et vidange

Si pas de nuitée, tarif vidange + eau : 4 €

**Adopté à l'unanimité**

**Transmis en Préfecture le 31/10 /2025**

Philippe REYNAUD annonce que Benédicte BILLON va habiter 2 mois au camping dans son camping-car sans eau mais avec électricité. Elle payera une compensation pour le branchement électrique.

## **3°) Noël : préparation**

Colis des ainés : Il y aura à préparer 13 colis simples et 3 colis doubles.

La commission déterminera ce qu'il y aura dans les colis.

Le montant des colis en 2024 était de 19€. Il est proposé pour cette année un budget de 30€/colis plus le miel donné généreusement par la famille VIGNE.

## **DE2025028 – Colis de noël**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de continuer à offrir un colis de fin d'année aux ainés de 75 ans ou plus domiciliés sur la commune

- Fixe la valeur du colis à 30 euros

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025

**Adopté à l'unanimité**

**Transmis en Préfecture le 31/10 /2025**

Les colis devront être prêts pour le 15 Décembre.

La décoration du sapin et du village est prévue le samedi 6 décembre.

La remise des colis pourrait être faite vers le 20 Décembre à la salle communale.

Damian PATUREL propose que la commune offre une soupe aux participants. La commission confirmera ses propositions.

## **4°) Points des dossiers en cours : dégâts d'orages, assainissement, réseaux d'eau,...**

- Des devis sont en demande pour la remise en état des chemins.
- La DDT accorde l'enrochement de la Guisande sur 5 mètres linéaires pour stabiliser le talus en contrebas du chemin pour éviter un affaissement de celui-ci. Le devis s'élève à 11 000€. Il n'est pas couvert par les assurances.
- Le chemin des sauzets doit être entièrement refait. Les frais seront subventionnés à 70%.
- Le talus entre le chemin de la lettre et le roubion s'est dégradé sur 50 à 60 mètres. Des travaux sont à prévoir. Un enrochement serait très onéreux. Damien BOMPARD suggère de racheter une parcelle attenante au chemin pour pouvoir le décaler et éviter des travaux importants et couteux.
- Le dossier pour les catastrophes naturelles est à refaire car il faut qu'un bâtiment soit endommagé. Le poulailler de Laurent NOYER a subit des dommages de coulées de boue, il sera donc intégré au nouveau dossier.
- Il y aura une prise en compte uniquement des chemins goudronnés, les dégradations des autres chemins sont à la charge de la commune.

- Philippe REYNAUD a contacté le département qui va désigner une personne rattachée à la commune pour relancer un dossier assainissement pour le village.
- Une entreprise va venir débroussailler la parcelle en face des poubelles et au dessus du parking du temple pour la prévention incendie.
- Les acheteurs de la maison GARAIX ont laissé tomber l'achat juste après la signature du compromis. Ils n'ont apparemment pas eu leur prêt.
- L'éclairage public va être remis en état car des luminaires ne s'allument plus.

#### **8°) Questions diverses et informations**

Philippe REYNAUD annonce le décès de Maximin CHASTAN, âgé de 100 ans. Il a été maire de la commune de Bouvières pendant 32 ans. Hommage à lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 03.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 6 novembre 2025 à 20 h.